

UNIVERSITE DE BRAZZAVILLE

République Populaire du Congo
Travail - Démocratie - Paix

DIRECTION
DU SERVICE DU PERSONNEL

DECRET N° 77/34 du 14 Janvier 1977

VISAS :

portant reclassement et nomination de Monsieur
MENGHO Bonaventure, Assistant de Géographie,
en service à l'Université de BRAZZAVILLE

visé le 16 décembre 1976
sous le n° 479
l'Agent Comptable
de l'Université

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,
PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES

Recteur
Université

D.G.T.

- VU la Constitution ;
- VU la Loi 15/62 du 3 février 1962 portant statut général des fonctionnaires ;
- VU l'Ordonnance n° 29/71 du 4 décembre 1971 portant création de l'Université de BRAZZAVILLE ;
- VU le Décret 76/439 du 16 novembre 1976 portant organisation de l'Université de BRAZZAVILLE ;
- VU le Décret 75/489 du 14 novembre 1975 portant statut du personnel de l'Université de BRAZZAVILLE ;
- VU le Décret 75/490 du 14 novembre 1975 portant fixation des traitements et salaires des personnels de l'Université de BRAZZAVILLE ;
- VU l'Acte n° 44/EMSR du 12 décembre 1975 nommant le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Président du Conseil des Ministres ;
- VU le Décret 75/541 du 18 décembre 1975 fixant la composition des membres du Conseil des Ministres ;
- VU le Décret 62/198 du 5 juillet 1962 relatif à la révocation et à la nomination des fonctionnaires des cadres de la catégorie A ;
- VU le Décret 67/50 du 24 février 1967 réglant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, reconstitutions de carrière administrative et reclassements ;
- VU l'Attestation en date du 28 octobre 1976 délivrée à M. MENGHO Bonaventure et certifiant que l'intéressé est titulaire du Doctorat de 3° Cycle de Géographie,

D E C R E T E :

Article 1er. - Monsieur MENGHO Bonaventure, Assistant de Géographie de 3ème échelon, indice 1010 p/c du 28 octobre 1976, titulaire d'un Doctorat de 3° Cycle de Géographie, est reclassé et nommé Maître-Assistant de 1er échelon, indice 1240.

Article 2.- Le présent Décret qui prend effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter de la date de sa signature, sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera.

BRAZZAVILLE, le 14 JANVIER 1977

Commandant Louis SYLVAIN-GOMA.-

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement, Président
du Conseil des Ministres

Le Ministre de l'Enseignement Supérieur
chargé de la Culture et des Arts

Le Ministre de la Justice
et du Travail

P. NGAKA.-

J.B. TATI-LOUTARD.-

Le Ministre des Finances

A. POATY.-

AMPLIATIONS :

- P2M. 2
- SGCM 2
- B/Courrier 3
- MESCA/CAB 2
- Rectorat 3
- Vice-Rectorat 3
- Dir Sce du Pers 4
- Agence Comptable 3
- Comptabilité 3
- FAC Lettres et Sc. Humaines . 3
- D.G.T. 3
- Intéressé 1
- Chrono (Université) 5